

## Déclaration préalable des élu-es SNES-FSU à la CAPA du 26 janvier 2022

En ce début d'année 2022, les élu-es de la FSU souhaitent à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale des vœux de bonne année, et surtout de bonne santé ! Cette formule prend malheureusement aujourd'hui tout son sens : la cinquième vague épidémique circule dans tout le pays et particulièrement dans les écoles et établissements scolaires.

Le Conseil scientifique, dans son dernier avis publié jeudi 20 janvier, note d'ailleurs : « Il semble que cette remontée s'explique par un regain de l'épidémie chez les moins de 15 ans et chez les 30-44 ans, suggérant un effet important de la rentrée des classes : le virus circule de façon intense chez les plus jeunes et se propage ensuite aux parents ». Le Conseil Scientifique avait en effet, à plusieurs reprises, préconisé un dépistage anticipé, systématique et itératif dans les écoles et établissements, à l'instar de ce qui se pratique dans plusieurs pays européens où, d'ailleurs, le taux d'incidence baisse. Cela permettrait d'éviter au moins un tiers des cas, soit trois fois plus que le protocole actuel (avec dépistage *a posteriori*). Le ministre se targue d'être le champion du monde des écoles ouvertes, mais dans quelles conditions, et à quel prix pour les élèves et les personnels ? Dans le second degré, la situation est tendue dans les vies scolaires faute d'AED et de CPE en nombre suffisant, les professeur-es ne sont pas remplacé-es faute de remplaçant-es, titulaires comme précaires, les autotests manquent, les classes se vident, la présence des élèves fluctue selon les contaminations et les cas contacts.

Toute cette désorganisation a contraint les personnels à se mettre massivement en grève le jeudi 13 janvier pour faire entendre leur colère face à la gestion chaotique de la crise sanitaire, voire méprisante envers les personnels, et obtenir une politique cohérente de protection et de prévention à la hauteur des enjeux sanitaires, scolaires et sociaux. Les annonces faites jeudi soir par le Ministre Blanquer, après la réunion menée par le trio gouvernemental, demeurent pour l'instant limitées à certains personnels et en-deçà des besoins immédiats. Car la crise sanitaire qui touche de plein fouet nos établissements n'est que le révélateur d'un manque structurel de moyens, encore accentué par la politique du ministre.

Sur l'ensemble du quinquennat, le second degré aura perdu 7900 emplois, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte. Au niveau national, 440 emplois sont encore supprimés cette année. Les heures supplémentaires se multiplient : elles alourdissent la charge de travail des enseignant-es, elles contribuent à la multiplication des compléments de service, à masquer la baisse des moyens, et à dégrader la qualité du service rendu. L'affichage de l'apport des moyens d'enseignement liés à la réforme de la formation avec le passage à temps plein des fonctionnaires stagiaires est insupportable et obère l'avenir. Se féliciter de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier dans un contexte de crise d'attractivité, est-ce sérieux ?

Dans ce contexte, une amélioration des conditions d'exercice et de rémunération ainsi qu'une plus grande reconnaissance de ces personnels doivent s'imposer. Or, les personnels subissent toujours le maintien du gel du point d'indice et la perte de pouvoir d'achat. La soi-disant revalorisation découlant du Grenelle de l'Éducation ne concerne pas tous les personnels et se réduit à quelques miettes pour celles et ceux qui vont en bénéficier.

Dans la période actuelle, vu les enjeux, il est temps de passer aux actes, de suspendre les suppressions d'emplois et de mettre en place un plan d'urgence, pour la prochaine rentrée scolaire. Le SNES et la FSU continuent de porter ces revendications lors des mobilisations à venir, notamment lors de la journée interprofessionnelle du jeudi 27 janvier prochain. Ce dont l'École et l'ensemble de ses personnels ont besoin, ce n'est pas de mépris et de communication, mais bien de moyens humains et de considération !

Par conséquent, cette CAPA revêt une importance particulière puisqu'elle a survécu à la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique qui a dessaisi les commissions paritaires de leurs compétences en terme de mobilité et de promotion, loi à laquelle le SNES-FSU rappelle son opposition et dont il réitère sa demande d'abrogation, et parce qu'elle permet aux personnels de contester l'avis final de leur rendez-vous de carrière et aux élu-es de les représenter face à l'administration.

Les démarches de nos collègues sont profondément ancrées dans la volonté de considération et de prise en compte du travail réel. Nous redisons ici que cette évaluation ne doit pas être ressentie comme injuste par les collègues et devenir une source de rancœur et de démobilitation. Or, la plupart expriment, encore cette année, dans leur saisine écrite, une incompréhension des éléments retenus par les évaluateur·rices primaires, ainsi qu'un décalage entre l'appréciation finale et les items. Quelle(s) est(sont) la(les) explications de ces décalages ? L'avis final du Recteur doit être en adéquation avec les avis des évaluateur·rices primaires pour ne pas créer une source d'injustice dans le résultat final du rendez-vous de carrière pour le SNES-FSU, qui rappelle sa revendication de déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation des enseignant.es, avec une carrière accélérée pour toutes et tous sur les trois grades. Cette CAPA, en se fondant sur des éléments objectifs, doit corriger les incohérences constatées entre les positionnements sur les items de la grille, les avis des évaluateur·rices primaires et l'avis final des dossiers étudiés.